

**Règlement de sélection au  
CHAMPIONNAT DU MONDE JEUNES ISAF 2016  
Du 29 décembre 2016 au 4 janvier 2017 – lieu à fixer**

## CANDIDATURES

Le Championnat du Monde Jeunes ISAF 2016 concerne les jeunes nés en 1998 et après (moins de 19 ans au 31/12/2016), appelés « U19 » au niveau international. **Les séries retenues sont celles définies par l'avis de course du Championnat du Monde ISAF Jeune 2016.**

Les sportives et sportifs désirant représenter la France lors de cette épreuve doivent faire acte de candidature auprès de la Fédération française de voile (FFVoile) **avant le 15 avril 2016**. Les formulaires de candidature sont publiés sur le site internet de la FFVoile.

Pour faire acte de candidature, les candidat(e)s doivent répondre aux critères d'âge, être de nationalité française, licencié(e)s à la FFVoile et ne présenter aucune contraindication médicale à la pratique de la voile de compétition. Le nombre de participant(e)s par nation est fixé par l'ISAF à un seul sportif, sportive ou équipage par série.

## MODALITES ET CRITERES DE SÉLECTIONS

La FFVoile prévoit un dispositif de sélection pour le **Championnat du Monde ISAF Jeune 2016** en deux phases. Un dispositif spécifique est prévu pour le catamaran (cf. §B ci-après).

### A- Pour les séries RSX, 420, Radial et 29er.

Le dispositif prévoit une sélection en deux phases :

- **Phase 1 : une épreuve de qualification des séries** lors d'épreuves internationales de référence,
- **Phase 2 : une épreuve de sélection des représentant(e)s** de la France.

**Phase 1 : L'épreuve de qualification des séries** pour le Championnat du Monde ISAF Jeune 2016 se déroule selon la série lors des épreuves internationales suivantes.

- 29er F et H : Championnat du monde du 25 au 31 juillet 2016 à Medemblick (Pays-Bas).
- 420 F et H : Championnat du monde du 15 au 23 juillet 2016 à San Remo (Italie).
- Laser Radial F et H : Championnat du monde du 23 au 30 juillet à Dun Laoghaire (Irlande)
- RSX F et H : Championnat d'Europe du 2 au 9 juillet 2016 à Helsinki (Finlande).

La série est qualifiée pour la France si une sportive, un sportif ou un équipage obtient selon le cas figure une place dans les huit (8) premières nations du classement général définitif de l'épreuve. A

l'appréciation du DTN, la participation d'une série qui n'aurait pas fait dans les huit (8) premières nations pourra être étudiée.

**Phase 2 : L'épreuve de sélection des représentant(e)s** de la France est soit l'épreuve internationale (a) ci-avant, soit le championnat de France ci-après (b).

- a) Si un sportif, une sportive ou un équipage candidat figure sur le podium de l'épreuve internationale de qualification de la série, il ou elle est automatiquement sélectionné(e) pour Championnat du Monde ISAF Jeune 2016. Au cas où plusieurs sportifs, sportives ou équipages seraient sur le podium, le premier ou la première est sélectionné(e) et le second ou la seconde remplaçant(e).
- b) Dans tous les autres cas, les épreuves nationales suivantes départagent les candidat(e)s.  
Pour les séries RSX et 29er, il s'agit du Championnat de France Espoirs Glisse qui se déroule du 13 au 19 août 2016 à Marseille et pour les séries 420 et Laser Radial, du Championnat de France Espoirs Solitaires et Equipages qui se déroule du 20 au 26 août 2016 à Martigues.

## **B- Pour la série catamaran.**

La FFVoile prévoit un dispositif spécifique de sélection en deux phases pour le **Championnat du Monde ISAF Jeune 2016 en Nacra 15**.

**Phase 1** : La **présélection** des candidat(e)s s'effectue selon deux modalités :

**-Modalité principale:** une **épreuve de présélection, qui est le Championnat de France Espoirs Glisse, et** qui se déroule à Marseille du 13 au 19 août 2016 **sur la série SL 16**.

- a) Si un ou plusieurs équipages candidat(e)s, de **moins de 19 ans, figurent dans les trois (3) premières places du classement scratch** de l'épreuve de qualification, ils ou elles sont automatiquement présélectionné(e)s pour la phase 2 dite « épreuve spécifique de sélection ».
- b) Le DTN se réserve la possibilité de retenir jusqu'aux six (6) premiers équipages en fonction du niveau sportif réel observé de l'épreuve, incluant celui ou ceux figurant le cas échéant dans les trois premiers.

**-Modalité complémentaire :** une **demande spécifique de présélection** pour tout équipage composé (masculin, féminin ou mixte), naviguant sur des supports autres que le SL 16 et ne participant pas au Championnat de France Espoirs Glisse.

La demande spécifique de présélection est à adresser auprès du directeur technique national (DTN) de la FFVoile dans le mois qui suit l'acte de candidature. Elle comprend une lettre de motivation et la présentation du projet sportif avec, dans toute la mesure du possible, un avis motivé de l'entraîneur de club.

Le DTN se réserve la possibilité de retenir jusqu'à six (6) équipages constitués

Au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2016**, le DTN publie la liste des équipages présélectionnés pour accéder à la phase d'« épreuve spécifique de sélection » (phase 2) ci-après. Le DTN pourra attribuer éventuellement 1 ou 2 invitations supplémentaires suite à l'épreuve de sélection.

**Phase 2** : une **épreuve spécifique de sélection des représentants** rassemble les équipages présélectionnés de la phase 1. L'épreuve spécifique de sélection se déroule du vendredi 16 au dimanche 18 septembre 2016 en France métropolitaine (lieu à confirmer).

Le premier équipage lors de l'épreuve de sélection du 16 au 18 septembre 2016 est désigné comme représentant français au **Championnat du Monde Jeunes ISAF 2016**.

## **VALIDATION FINALE DES SELECTIONS**

La liste des sélectionné(e)s et des remplaçant(e)s est publiée sur le site internet de la FFVoile.

Chaque sportif et sportive sélectionné(e) devra être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) lorsqu'il ou elle y est soumis(e).

Les sélectionné(e)s suivront un programme obligatoire de préparation spécifique à l'objectif du **Championnat du Monde Jeunes ISAF 2016**.

En cas de force majeure, de désistement, de blessure, d'infraction à la réglementation de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation fixé, le DTN pourra invalider la sélection du ou des sportifs et de la ou des sportives concerné(e)s et désigner un(e) ou plusieurs remplaçant(e)s selon les critères fixés.